



Belgische BetonGroepering
Groupement Belge du Béton

PRIX D'ÉTUDES

2015

Cette année encore, le **Groupement Belge du Béton** couronnera le travail de fin d'études le plus remarquable dans le domaine du béton. Le 'Prix d'études 2015' sera décerné à un travail de fin d'études présenté dans un institut d'enseignement belge pour l'obtention soit d'un diplôme d'ingénieur civil des constructions ou d'ingénieur civil architecte soit d'ingénieur industriel en construction.

Deux chèques seront donc remis, d'un montant de **€ 1.250,-** chacun.

L'éventail des sujets des travaux de fin d'études est très large. Il peut s'agir de :

- **technologie du matériau béton de ciment ;**
- **recherche du comportement du béton et des constructions en béton ;**
- **projet et calcul de constructions en béton dans les secteurs « bâtiment » et « génie civil » ;**
- **exécution de constructions en béton.**

Les projets introduits au plus tard le **lundi 3 août 2015** seront jugés par un jury présidé par le prof. dr ir L. Vandewalle. L'esprit d'analyse, la consistance, l'originalité et l'application pratique seront les principaux critères de sélection auxquels seront soumis les participants.



REGLEMENT

Art. 1

Un prix de € 1.250 sera attribué à un travail (FR ou NL) d'un étudiant d'un institut d'enseignement belge pour l'obtention d'un diplôme d'ingénieur civil des constructions ou ingénieur civil architecte.

Un autre prix de € 1.250 ira au travail (FR ou NL) d'un étudiant d'un institut d'enseignement belge pour l'obtention d'un diplôme d'ingénieur industriel en construction.

Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix lorsqu'il juge les travaux présentés de qualité insuffisante. La décision du jury est irrévocable.

Art. 2

L'étudiant (les étudiants) ou le maître d'étude envoient le travail, accompagné d'un résumé de l'étude, en y mentionnant les points forts et les conclusions;

Art. 3

Le travail de fin d'études et les documents qui l'accompagnent devront être introduits en trois exemplaires (version imprimée sur feuilles A4) auprès du Groupement Belge du Béton pour le lundi 3 août 2015 au plus tard.

L'envoi doit être adressé au secrétariat du Groupement Belge du Béton, boulevard du Souverain 68, 1170 Bruxelles. Un fichier pdf reprenant l'ensemble de ces éléments sera également envoyé à m.scherps@gbb-bbg.be.

Art. 4

La remise des prix se fera à l'occasion du Concrete Day du 15 octobre 2015.

Art. 5

Le Groupement Belge du Béton se réserve le droit de publier dans la presse spécialisée le résumé fourni par le lauréat.